

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 165/05

AFR 25/003/2005 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

DÉTENTION AU SECRET / CRAINTES DE TORTURE

ÉTHIOPIE

Six membres du Conseil éthiopien des droits humains :

Berhanu Tsegu (h), 30 ans

Yared Hailemariam (h), 31 ans

Cherinet Tadesse (h), 31 ans

Tesfaye Bekele (h), enseignant

Seifu Degu (h), enseignant

Chane Kebede (h), enseignant

Londres, le 15 juin 2005

Les six défenseurs des droits humains nommés ci-dessus ont été arrêtés entre le 8 et le 14 juin. Ils font tous partie du Conseil éthiopien des droits humains, la principale organisation indépendante de défense des droits de la personne en Éthiopie.

Cherinet Tadesse a été appréhendé le 8 juin chez lui, dans la capitale Addis-Abeba, tandis que Yared Hailemariam et Berhanu Tsegu ont été interpellés le 13, à leur sortie du bureau du Conseil éthiopien des droits humains. Les trois hommes font partie de l'unité de recherche et d'investigations de cette organisation depuis plusieurs années. Leur travail consiste à rendre compte des multiples violations des droits humains perpétrées en Éthiopie, en particulier des arrestations et placements en détention arbitraires, des actes de torture et des exécutions extrajudiciaires.

Ils sont détenus au secret dans un lieu qui n'a pas été rendu public. Des responsables de la police fédérale et régionale à Addis-Abeba ont nié détenir ces hommes et refusent de révéler la moindre information à leur sujet. Amnesty International craint qu'ils ne soient torturés en raison de leurs activités de défenseurs des droits fondamentaux au sein du Conseil éthiopien des droits humains, et qu'on ne leur inflige des sévices pour les contraindre à révéler l'identité de leurs interlocuteurs et de leurs sources. Quelques heures avant son arrestation, Berhanu Tsegu s'était exprimé sur la Voix de l'Amérique, une station de radio américaine.

Les enseignants Tesfaye Bekele, Seifu Degu et Chane Kebede ont été arrêtés le 14 juin dans la ville de Dessié, à 180 kilomètres au nord d'Addis-Abeba. Il s'agit, respectivement, du président, du vice-président et d'un membre du conseil d'administration de la section du Conseil éthiopien des droits humains à Dessié. Ils sont détenus au poste de police n° 4 de Dessié, où un représentant de leur organisation a pu leur rendre visite.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Selon les résultats provisoires des élections du 15 mai, le Front démocratique révolutionnaire populaire éthiopien (FDRPE), parti au pouvoir du Premier ministre Meles Zenawi, obtiendrait 302 des 549 sièges du Parlement, et les deux principales coalitions de l'opposition, qui ont remporté tous les sièges à Addis-Abeba, 187. Les candidats indépendants se partageraient les sièges restant avec d'autres membres de l'opposition et candidats affiliés au FDRPE. Auparavant, les partis de l'opposition ne disposaient que de 12 sièges. Selon eux, le scrutin a été entaché de multiples fraudes et autres irrégularités. Ces allégations vont faire l'objet d'investigations, conjointement menées par des représentants du FDRPE, de l'opposition et de la Commission électorale éthiopienne ainsi que par des observateurs électoraux internationaux, notamment de l'Union européenne et du Centre Carter, une ONG américaine. Des irrégularités, notamment l'arrestation et le passage à tabac de membres de l'opposition, se seraient produites dans environ 300 circonscriptions du pays.

À la suite des élections, le gouvernement a interdit toute manifestation pendant un mois. Cette mesure a été prolongée jusqu'au 8 juillet, date à laquelle les résultats définitifs seront annoncés.

Environ 2 000 manifestants étudiants d'Addis-Abeba et d'autres villes d'Éthiopie, ainsi que plus de 120 responsables de l'opposition et quelques milliers de sympathisants de l'opposition sont détenus au secret sans inculpation depuis que le mouvement de protestation a commencé, le 5 juin (pour de plus amples informations, veuillez consulter l'AU 154/05, AFR 25/001/2005 du 7 juin 2005). Trente-six personnes sont mortes sous les balles de la police, qui a fait un usage excessif de la force, le 8 juin, pour

disperser des manifestations qui étaient, dans l'ensemble, pacifiques. Ces mouvements ont pris fin dans la capitale mais pourraient se poursuivre dans d'autres régions du pays.

La police refuse d'informer les familles, les journalistes et les défenseurs des droits humains du lieu de détention des personnes arrêtées, ni des raisons pour lesquelles elles ont été appréhendées. Celles-ci n'ont pas été présentées devant une autorité judiciaire dans les quarante-huit heures suivant leur arrestation, comme cela est pourtant prévu par la loi. Les détenus sont fortement exposés au risque d'être torturés ou soumis à d'autres formes de mauvais traitements. On pense que la plupart se trouvent dans des camps de la police ou de l'armée à Sendafa, Shewa Robit ou Ziwai, dont l'accès est interdit. Le 15 juin, la police a confirmé qu'un grand nombre de détenus se trouvaient dans le camp militaire de Ziwai, à 160 kilomètres au sud d'Addis-Abeba.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous gravement préoccupé par l'arrestation de six défenseurs des droits humains travaillant pour le Conseil éthiopien des droits humains (veuillez donner leur nom) ;
- exhortez les autorités de l'Éthiopie, membre de la Commission des droits de l'homme des Nations unies, à respecter le rôle légitime des défenseurs des droits humains, tel qu'il est défini dans la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, adoptée par les Nations unies en 1998 ;
- efforcez-vous d'obtenir la garantie que ces six hommes ne seront pas torturés, ni soumis à d'autres formes de mauvais traitements ;
- déclarez-vous particulièrement inquiet par le fait que Berhanu Tsegu, Yared Hailemariam et Cherinet Tadesse sont détenus au secret dans un lieu non révélé et demandez instamment qu'il leur soit permis sans délai de recevoir la visite de leurs proches, de leurs avocats, de délégués du Conseil éthiopien des droits humains et de représentants de la communauté internationale, notamment du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ;
- priez les autorités de libérer immédiatement et sans condition ces six hommes, qu'Amnesty International considère comme des prisonniers d'opinion, car ils sont détenus alors qu'ils n'ont fait qu'exercer des activités légitimes de défense des droits humains.

APPELS À :

Premier ministre :

His Excellency Meles Zenawi
Prime Minister
Office of the Prime Minister
P O Box 1031

Addis Ababa, Éthiopie

Fax : +251 1 552 020 / 552 030 (merci de vous montrer persévérants)

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Premier ministre,*

Ministre de la Justice :

Mr Harke Haroye
Minister of Justice
Ministry of Justice
P O Box 1370

Addis Ababa, Éthiopie

Fax : +251 1 51 77 75 / 520 874

Courriers électroniques : ministry-justice@telecom.net.et

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

Responsable de la police :

Mr Workneh Gebeyehu
Ministry of Federal Affairs,
P O Box 5068, Addis Ababa
Éthiopie

Formule d'appel : *Dear Commissioner, / Monsieur,*

COPIES À :

Ministre des Affaires étrangères :

Mr Seyoum Mesfin
Ministry of Foreign Affairs
P O Box 393
Addis Ababa, Éthiopie

Fax : +251 1 514300

Courriers électroniques : mfa.addis@telecom.net.et

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Éthiopie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 27 JUILLET 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*